

ÊTRE SALARIÉ DANS UN CENTRE DE SOINS À DEUX PAS DE LA MONTAGNE, ÇA VOUS TENTE ?

Le **centre de soins du Pays de Gex** est une structure dédiée aux **soins non programmés**, publique, non hospitalière, basée à Gex. Ouvert du lundi au samedi matin, le centre ne fait pas de suivi patient (**régulation en amont** par le centre 15). Les rendez-vous sont organisés à la journée.

Solution novatrice entre le cabinet du médecin traitant et le service d'urgences, le centre est aussi **cabinet de montagne** (station du Col de la Faucille à 15 mn) et est équipé pour accueillir de la traumatologie légère grâce à son **plateau technique** (radiologie).

L'infirmier travaille dans une équipe composée de médecins généralistes et de secrétaires médicales. La partie administrative est entièrement prise en charge par du personnel de l'interco.

Mission de l'infirmier salarié

- Prendre en charge dans les conditions optimales, les patients du centre de soins dans un but diagnostique et/ou thérapeutique
- Assister les médecins lors des soins

Diplôme

- DE infirmier
- DE manipulateur en électroradiologie médicale serait un plus


Activités

- Relation avec les patients (accueil, information, préparation, assistance, suivi...)
- Soins aux patients (médecins générale et petite traumatologie)
- Assistance des médecins dans les actes de traumatologie
- Relation et collaboration avec l'équipe du centre
- Gestion du matériel du centre (appareil, matériel, consommables...)
- Référent radio protection
- Participation aux réunions d'équipe du centre
- Participation aux activités de prévention de la santé du Pays de Gex agglo

Conditions du salariat

- Contrat CDD jusqu'à 3 ans renouvelable 1 fois, puis CDI
- Rémunération selon expérience (grille des infirmiers généraux en soins généraux) de 1900 à 2400€net/ mois
- Couverture sociale intégrale (maladie, maternité...)
- Temps complet (39h/semaine, 49 jours congés ou RTT), temps partiel possible
- Formation continue prise en charge
- 13ème mois / Chèques déjeuner
- Jours fixes en semaine ou temps plein ou partiel sur une période déterminée.
- Contrat minimum de 20h/semaine.

CONTACT :

 06 31 09 47 22
sante@paysdegexagglo.fr

Pays de Gex
agglo